

Pour «les autres» — ce sanctuaire primitif — fut agrandi et transformé «avant et vers 1200», en la basilique actuelle avec plafond plat en poutres ou solives. A cette époque appartiennent la porte Nord (murée) avec le tympan en haut relief et la porte principale à l'Ouest formée d'une archivolte à un boudin dans son rayon intérieur, transformé brutalement au 18^e siècle. Dans son rayon extérieur se trouve une bande ondulée de lignes entrelacées comme au Château de Vianden à la porte d'entrée de la salle des Comtes au premier étage du petit palais, où cette bande représente des feuilles de chêne.

C'est à côté de la basilique que les Templiers se firent bâtir un château dont il n'existe depuis la dernière guerre que les murs extérieurs endommagés. Même la tour qui donna accès à la cour ne date du temps des Templiers, mais bien de celui de leurs successeurs, les chevaliers de St-Jean (16^e siècle). Comme l'atteste une inscription sur le linteau de la porte d'entrée de l'actuel château, ce dernier fut construit à l'emplacement de l'ancien château devenu vétuste, en 1733 sous le commandeur Jacques de Duding (Duding était également commandeur de Kronenburg, Sobernheim, Hangenweisen et Fribourg en Suisse) dont les armes se trouvent au-dessus de la porte. Soit dit en passant que les frais de construction s'élevaient à 2417 Reichstaler et 15 escalins (18).

Lorsqu'en 1248 le Comte et la Comtesse Henri de Vianden firent venir de la province de l'Ordre de Picardie des Frères de «l'Ordre de la Ste Trinité et de la Rédemption des Captifs», et leur donnèrent l'hôpital qu'ils avaient fait construire à Vianden (19), en reconnaissance du fait que l'Ordre avait délivré leur fils aîné, le Comte Frédéric II, mort déjà en 1247, de sa captivité en Terre Sainte, les Templiers ne semblent pas avoir pris ombrage de l'apparition des Trinitaires.

En effet, suivant un acte daté de mai 1248 aux Archives de l'Etat (Trinitaires de Vianden A-XLVII-1), le consentement d'accepter l'hôpital que leur avait légué le Comte et la Comtesse de Vianden, de l'habiter et d'y tenir la messe sous réserve des droits paroissiaux de Roth, fut donné aux Trinitaires par Maître Dyon, recteur de l'église des Templiers et en présence entre autres du Préposé Supérieur «majore preposito» de Cologne, d'un chanoine de St-Siméon de Trèves etc.

Les premiers différends surgirent lorsque les Trinitaires envisagèrent de construire une église à côté de cet hôpital et qu'ils firent apparemment des démarches pour se libérer de l'emprise de la paroisse de Roth. Si cela n'avait pas été le cas, comment expliquer ce document daté du 17/3/1249 et conservé aux Archives de la Section